

Privas, le 15/09/2024

**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**CAMPAGNE DE DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODE STABLE**  
**POUR LA ZONE 0-10 KM DES ZONES PPI DES CENTRALES NUCLÉAIRES FRANÇAISES**

Les pouvoirs publics et EDF organisent à partir du 15 septembre 2024, une campagne de distribution de comprimés d'iode stable pour la zone 0-10 Km des zones PPI des centrales nucléaires françaises. (La prochaine campagne pour la zone 10-20 Km est prévue en 2026).

Elle concerne les habitantes et les habitants ainsi que les établissements recevant du public (ERP) de la zone 0-10 Km, qui ne disposent pas de dotation et ceux dont les boîtes de comprimés sont arrivées à l'échéance de péremption.

La mise à disposition des comprimés se fait en pharmacie, sans aucun justificatif pour les particuliers et avec un bon de retrait pour les ERP. Les dotations remises sont calculées sur la base de la composition du foyer et du public accueilli pour les ERP.

**Même si nos centrales nucléaires sont sûres, robustes, contrôlées et exploitées avec une rigueur très élevée, il est important d'apprendre à se protéger face au risque de rejet radioactif dans l'environnement.**

Pour produire de l'électricité, une centrale nucléaire utilise de l'uranium, qui lors de la fission de ses atomes, produit des gaz contenant des particules radioactives, notamment de l'iode. Ces particules sont contenues et traitées à l'intérieur des circuits et systèmes du bâtiment réacteur. Il peut arriver, dans certaines situations d'accident grave, qu'une partie des iodes radioactifs soit rejetée dans l'environnement.

Pour se protéger des effets d'un éventuel rejet d'iode radioactif, des comportements de protection sont à connaître et à adopter.

En cas de déclenchement des sirènes d'alerte (celles dont le signal est testé le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois) et du dispositif FR Alert (alerte par notification ou SMS sur les téléphones portables), mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur et tenez-vous informé du comportement à adopter.

La préfète peut être amenée, sous certaines conditions, à préconiser la prise d'iode stable, exiger la mise à l'abri ou l'évacuation de tout ou une partie du périmètre couvert par le rejet atmosphérique.

En cas d'accident nucléaire, le rejet d'iode radioactif dans l'atmosphère peut constituer un risque sanitaire pour les personnes. Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde, organe essentiel à la régulation hormonale. Cette glande est particulièrement sensible chez les jeunes et les femmes enceintes (fœtus). La prise de comprimés d'iode stable permet de saturer la glande thyroïde qui, ainsi, ne peut plus capter ou fixer l'iode radioactif. Prendre ses comprimés d'iode stable **sur instruction de l'activité préfectorale** fait partie des actions de protection des personnes en cas d'accident.

Disposer de comprimés d'iode stable à domicile est un geste de précaution, qui permet la prise immédiate d'iode si celle-ci est préconisée. C'est pourquoi il est demandé aux habitantes et aux habitants situés dans la zone 0-10 Km de la centrale de Cruas-Meysses de se rendre en pharmacie pour obtenir gratuitement une dotation ou renouveler leur dotation de comprimés d'iode s'ils sont périmés.

Afin de renforcer la connaissance des gestes de protection, des actions d'information et de pédagogie seront mises en œuvre dans le cadre de la journée nationale de la résilience JNR2024. Des conférences, des visites de site et des présentations de matériel technique seront proposées au public.

Contacts presse :

Préfecture de l'Ardèche  
William ALLARD  
04.75.66.50.14  
pref-communication@ardeche.gouv.fr

Centrale nucléaire de Cruas-Meysses  
Jennifer Sala  
06.68.89.62.44  
jennifer.sala@edf.fr

**Cabinet de la préfète  
Bureau de la Représentation de l'État et de la  
communication interministérielle**

Tél : 04 75 66 50 07/14/15  
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr  
www.ardeche.gouv.fr



@Prefet07

Rue Pierre Filliat - BP 721  
07007 Privas CEDEX